



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Cohérence de l'action gouvernementale dans la gestion de la crise sanitaire

Question écrite n° 33557

### Texte de la question

Mme Nathalie Porte interroge M. le Premier ministre sur les déclarations de son secrétaire d'état au tourisme en date du 13 octobre 2020, lequel « incitait les français à réserver pour les vacances à venir de la toussaint ». Elle lui indique que cette invitation apparaît totalement en décalage avec les mesures prises par le Gouvernement, qui a rétabli l'état d'urgence sanitaire quelques jours plus tard, puis imposé un couvre-feu à deux tiers des français dans la semaine qui a suivi. Elle lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre afin de garantir une certaine cohérence de l'expression et de l'action des membres de son Gouvernement dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

### Texte de la réponse

Depuis le début de la crise sanitaire, les mesures adoptées par le Gouvernement sont prises en fonction d'une situation sanitaire dont l'évolution constante nécessite un effort d'adaptation permanent. Pour garantir dans ce contexte la cohérence de la parole et de l'action gouvernementales, a été instaurée le 13 octobre 2020 une réunion hebdomadaire des ministres consacrée spécifiquement à la crise sanitaire. Par ailleurs, sous l'autorité du Président de la République, le Premier ministre a rappelé à l'ensemble des membres de l'équipe gouvernementale la nécessité de réserver le plus possible leur expression publique aux sujets qui relèvent de leur champ de compétences, dans le but d'augmenter la lisibilité de l'action ministérielle. Enfin, suivant l'objectif d'une parfaite liaison entre tous les ministères, nonobstant le caractère d'urgence imposé par la crise, les services du Premier ministre assurent directement la coordination des prises de parole ministérielles tous médias confondus.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nathalie Porte](#)

**Circonscription :** Calvados (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33557

**Rubrique :** Gouvernement

**Ministère interrogé :** [Premier ministre](#)

**Ministère attributaire :** [Premier ministre](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 novembre 2020](#), page 7627

**Réponse publiée au JO le :** [2 février 2021](#), page 894